



BULLETIN DE LIAISON
DES
SOCIÉTÉS SAVANTES

Le rôle de la fédération

Ça sert à quoi, une fédération ? Cette question peut paraître de pure rhétorique car une institution se justifie fort souvent par le seul fait de son existence. C'est pourtant bien la question qui m'a été posée lorsque, président nouvellement élu de la Fédération historique du Sud-Ouest, j'ai participé, pour la première fois, à l'assemblée générale de l'une des plus importantes et des plus anciennes sociétés savantes d'Aquitaine.

L'inventaire des activités de la Fédération historique du Sud-Ouest est facile à dresser :

- la tenue d'un congrès annuel ;
- la publication rapide des actes de ce congrès ;
- la publication d'ouvrages scientifiques intéressant l'histoire régionale.

On en vient alors à se demander quel est l'intérêt que ces activités présentent pour les sociétés qui font la fédération. En Aquitaine, elles ne sont pas moins de 45. Dans une région qui, comme tant d'autres, n'a ni unité géographique, ni identité historique, la fédération – par ses congrès et leurs actes – permet des échanges qui pourraient difficilement être spontanés. Ces échanges ont deux finalités, soit permettre aux Aquitains du nord et du sud, de l'intérieur et de la façade atlantique de mieux se connaître autour d'un thème de réflexion commun, soit permettre aux Aquitains venus d'ailleurs de découvrir un pays lorsque celui-ci est l'objet du congrès. À Pont-du-Casse il y a trois ans, nous avons ainsi parlé de la modernisation du monde rural aquitain, à Saint-Émilion il y a deux ans des vins du cru et d'ailleurs, à Dax et Bayonne l'année dernière du

pays de la boucle de l'Adour. Est-il souhaitable de contribuer ainsi à faire apparaître une identité régionale ? On peut le penser, on peut y croire.

Ces congrès sont une occasion de donner aux membres des sociétés savantes la possibilité de se faire entendre d'abord, de se faire lire ensuite. C'est aussi la finalité d'une politique de publication. La tâche est ici ardue, le résultat bien incertain. On constate en effet, que bien peu nombreux sont les membres des sociétés savantes qui se risquent à s'exprimer, dès lors que les thèmes proposés ne sont pas étroitement locaux. Occupent par contre le terrain, les universitaires et les étudiants qu'ils amènent et qui livrent les résultats de leurs premières recherches, de leurs travaux de maîtrise. Les livres publiés sont aussi bien fréquemment des thèses ou des travaux collectifs dans lesquels les universitaires occupent encore une très large place, parfois toute la place. Il en fut ainsi de la monumentale histoire de Bordeaux, chef-d'œuvre produit par la Fédération historique du Sud-Ouest il y a quelque trente ans. À la limite, les universitaires locaux ou ayant de

Sommaire

A	R	T	I	C	L	E	S		
Le rôle de la fédération	1							
La Fédération historique de Midi-Pyrénées à l'heure du congrès de Toulouse	2							
Les sociétés savantes du sud de la France et leur patrimoine : quelques remarques	4							
La conservation et le classement des archives des sociétés savantes	6							
A	C	T	U	A	L	I	T	É	S
Publications du CTHS	9							
Manifestations à venir	11							
Informations pratiques	12							

fortes attaches dans la région, disent ainsi, par la voix de la fédération, l'histoire de leur région aux Aquitains tandis que rares sont les membres non-universitaires des sociétés savantes à qui la parole est donnée, après qu'ils l'aient demandée. Le travail qui se fait ainsi n'est certes pas inutile, mais ses logiques sont bien loin d'être satisfaisantes. Dans ses manifestations comme dans ses publications la priorité, pour la fédération, devrait être de permettre aux membres des sociétés de s'exprimer, et, en s'exprimant, d'ouvrir le dialogue avec les universitaires qu'il n'y a aucune raison d'écarter, et qui auraient ainsi la possibilité enviable d'être à l'écoute de tous ceux qui peuvent avoir une connaissance personnelle, intime, de la région dont on s'attache, ensemble, à faire l'histoire.

Cette volonté de dialogue se heurte à deux types d'obstacles : le premier est la pauvreté, la pénurie, l'absence de tout moyen propre d'une fédération qui n'a comme ressources assurées que la petite allocation du CTHS et la très modeste cotisation annuelle qu'elle obtient, de bon gré, de la grande majorité des sociétés locales. Sans aucun appui institutionnel régulier, qu'il lui vienne des administrations de l'État ou des collectivités locales, sans le moindre concours d'un quelconque mécénat, la fédération ne peut vivre qu'au jour le jour, ne peut survivre qu'en faisant la quête pour chacune de ses rencontres, pour chacun de ses ouvrages. Dans ces conditions, elle ne peut pas avoir de politique de publications d'ouvrages érudits, dont on sait bien qu'ils ne seront pas des succès de librairie. Elle ne peut pas aider des auteurs en mal de publication et si elle le fait parfois pour des universitaires, c'est parce qu'ils sont porteurs de subventions de leur université ou du CNRS et parce que leurs thèses sont assez systématiquement achetées par les bibliothèques.

Le second obstacle et non le moindre est l'anémie dont souffrent les sociétés savantes. Les érudits locaux vieillissent et se raréfient et le renouvellement n'est pas assuré. Cette évolution est paradoxale en un temps où le besoin d'histoire est plus fort que jamais et où se multiplient les membres d'un troisième âge plein de verdure et d'énergie. Ces jeunes retraités ne viennent pas aux sociétés savantes et ce serait leur faire un bien piètre procès que de les accuser de n'être sensibles qu'aux charmes de la société de consommation et notamment aux séductions du tourisme. Ils se pressent nombreux et ardents dans ces nouvelles sociétés savantes qui se créent partout dans le prolongement des activités professionnelles. Ces sociétés, souvent nationales, ont, de plus en plus, des relais régionaux et même locaux. Force est de constater que le dialogue n'existe guère entre ces cadettes et leurs aînées, sans doute plus notables. Il est vrai que pour les unes l'histoire s'arrête encore trop souvent à la Révolution, alors que pour les autres elle commence parfois en 1945. Tant qu'un effort soutenu de compréhension réciproque ne sera pas fait, le tissu de nos sociétés savantes risque fort de s'effiloche, or une fédération, qui n'a pas de membres propres ne vit que du dynamisme de ses composantes.

La question posée initialement appelle donc la réponse suivante : une fédération n'est que ce qu'en font les sociétés qui la constituent. De leur dynamisme dépend entièrement le sien. De leur rôle affiché dépend également la reconnaissance indispensable dont une fédération peut espérer jouir dans sa région et sans laquelle elle ne peut que survivre médiocrement.

Pierre Guillaume

Président de la Fédération historique du Sud-Ouest,
Vice-président de la section d'histoire contemporaine
et du temps présent du CTHS,
Professeur des universités

La Fédération historique de Midi-Pyrénées à l'heure du congrès de Toulouse

La Fédération historique de Midi-Pyrénées est l'héritière d'une tradition de plus d'un demi-siècle, puisque telle est la nouvelle identité

de la Fédération des sociétés académiques et savantes Languedoc-Pyrénées-Gascogne dont la fondation, sous la forme d'une association

régie par la loi de 1901, remonte à 1942. Depuis lors, la Fédération a réussi à maintenir le lien entre les diverses formes de vie associative vouées à la connaissance et à la mise en valeur du patrimoine régional. Parmi celles-ci figurent les académies détentrices d'une prestigieuse tradition, telle l'Académie des Jeux floraux, ainsi que les sociétés savantes instituées au XIX^e siècle, le plus souvent dans le cadre départemental ; au fil des ans, d'autres associations sont venues les rejoindre, constituées autour de la promotion du patrimoine local, qu'il soit archéologique, historique, culturel... À ce jour, 30 associations réunissant des milliers d'adhérents se trouvent ainsi regroupées dans la Fédération.

Le choix fait, en 2000, d'une désignation plus concise et plus actuelle de la Fédération régionale, s'inscrit dans la préparation du 126^e Congrès national qu'à l'initiative du CTHS il lui revient d'accueillir à Toulouse en 2001. En appelant la conjonction des efforts de toutes ses composantes, en faisant place à l'apport des travaux élaborés dans leur sein, en permettant de les confronter à une riche palette de la recherche nationale et internationale, le congrès de Toulouse offre l'occasion d'un bilan et, pourquoi pas ?, du départ d'une nouvelle étape.

À l'actif du bilan, s'inscrit évidemment la constitution d'un riche patrimoine documentaire et culturel, conservé soit dans les locaux où siègent certaines sociétés (l'Hôtel d'Assézat à Toulouse, l'hôtel de la place Saluste du Bartas à Auch...), soit dans les dépôts des diverses archives et bibliothèques publiques. Dans tous les cas, ils sont accessibles aux chercheurs et constituent des références irremplaçables. Aussi faut-il souhaiter que les nouvelles technologies (à commencer par la numérisation) permettent d'en garantir la conservation et la diffusion auprès d'un public élargi, notamment par une mise à disposition des principales publications sur site Internet. Ce doit être un des objectifs des années à venir.

De même convient-il de resserrer et d'ouvrir à la fois le réseau de compétences et d'énergies que peut être une fédération régionale. Le rendez-vous que constitue le congrès régional, tenu annuellement en un lieu distinct et sur un

programme particulier, en donne régulièrement l'occasion. À cet égard, le 52^e Congrès sur « Les Hommes et leur patrimoine en Comminges », tenu à Saint-Gaudens en 1999 sous l'égide de la Société des études du Comminges, puis le 53^e organisé à Auch en 2000 par la Société archéologique du Gers sur « Mémoire et actualité des pays de Gascogne » ont manifesté la fécondité du travail entrepris. La publication des actes de ces congrès, non seulement dans les revues de ces sociétés, mais sous forme d'un volume prenant place dans la collection des publications de la Fédération, doit leur donner l'audience qu'ils méritent.

Resserrer et ouvrir le réseau, c'est aussi y faire place à tous les acteurs qui désirent s'y retrouver et participer à son animation. Et ceux-ci ne manquent pas : aux côtés des érudits au savoir irremplaçable, des chercheurs des universités et grands organismes de recherche, des conservateurs du patrimoine qui ont la responsabilité de nos archives et bibliothèques, il y a place pour les jeunes chercheurs préparant un diplôme universitaire (maîtrise, DEA et bien évidemment doctorat), pour les archéologues, architectes et restaurateurs de terrain, pour les enseignants qui souhaitent sensibiliser leurs élèves aux richesses de leur environnement, pour les animateurs de sites, de quartiers, de lieux d'accueil soucieux d'accès à la culture, enfin pour tous les curieux et les passionnés d'une connaissance approfondie et vivante du patrimoine. Cela passe à la fois par un élargissement du recrutement des sociétés existantes et par la porte ouverte à de nouvelles associations créées pour répondre à de nouveaux centres d'intérêt.

Ainsi, en sachant à la fois préserver et diffuser le patrimoine constitué par ses devanciers, et promouvoir les initiatives nées de l'enthousiasme pour la connaissance, la Fédération historique de Midi-Pyrénées souhaite-t-elle développer son action et accueillir la rencontre des savoirs vivants.

Jean-Pierre AMALRIC

Président de la Fédération historique de Midi-Pyrénées,
Président du Comité d'organisation du 126^e Congrès
des sociétés historiques et scientifiques
Professeur émérite de l'Université Toulouse II-Le Mirail

Les hommes et leur patrimoine en Comminges.

Identités, espaces, cultures, aménagement du territoire

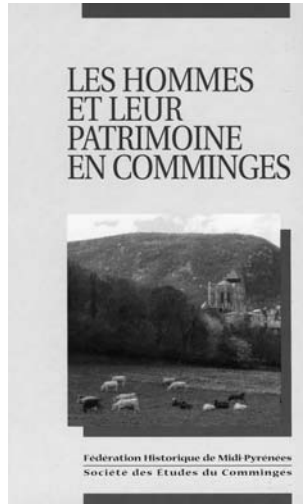
Actes du 52^e Congrès de la Fédération historique de Midi-Pyrénées, Saint-Gaudens, 2000

Textes réunies

par Jean-Michel Minovez et René Souriac

Prix : 38,11 € – 250 FF

ISBN : 2-9511114-8-7



Ce volume, sera d'abord pour le lecteur un temps de retour aux sources de nos traditions ; un regard renouvelé sur les idées, les pensées, les savoir-faire, les réalisations qui ont contribué à construire l'espace, les paysages et les monuments que nous avons sous les yeux aujourd'hui. Mais le patrimoine culturel, ce sont aussi les perspectives, les activités de nos contemporains, et le devenir de nos pays.

Pays de vieille civilisation, le Comminges et les Pyrénées centrales nous offrent un ensemble patrimonial, matériel et culturel, où s'est exprimée et s'inscrit la capacité créative des populations qui n'ont cessé, depuis la préhistoire, de s'y enraciner.

Pour se procurer l'ouvrage, s'adresser à : Fédération historique de Midi-Pyrénées, 11, boulevard Griffoul-Dorval - 31400 Toulouse.

Société des Études du Comminges, 5, rue de la république - 31801 Saint-Gaudens.

Les sociétés savantes du sud de la France et leur patrimoine : quelques remarques

L'enquête

Le Comité des travaux historiques et scientifiques, chargé de répertorier les sociétés savantes, d'en établir l'annuaire, procède régulièrement à des enquêtes qui donnent à une période donnée une photographie de la vie associative et savante en France. La dernière enquête importante, réalisée en 1997, portait sur le patrimoine des sociétés. Elle a permis, avec plus de 900 réponses, de saisir à la fois l'importance extraordinaire de ce patrimoine et par un jeu de recoupement des données, de mieux cerner les rapports avec les institutions et l'originalité de chacune. Nous pouvons dégager quelques particularités des associations ayant leur siège dans le sud de la France et par l'intermédiaire de quelques exemples, tenter de définir ce qu'est leur patrimoine.

Si l'on excepte l'Île de France qui domine avec 157 sociétés, mais n'est peut-être pas totalement représentative puisqu'elle abrite la majorité des sociétés nationales, le sud de la France vient

largement en tête de nombres de sociétés : 11 % des sociétés en Rhône-Alpes, 8 % en Aquitaine, 4,5 % en Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et Provence Côte d'Azur contre seulement 7 % en Normandie, pourtant organisée depuis le début du XIX^e siècle par Arcisse de Caumont, et 4 % pour l'Alsace. Les sociétés académiques sont, bien sûr, équitablement réparties sur l'ensemble du territoire, mais il semble que le Sud ait créé plus de sociétés disciplinaires ou de regroupements géographiques. Telles sont les sociétés d'histoire locale, de généalogie, ou encore les sociétés scientifiques.

Les sociétés académiques

Dans la première catégorie, nous pouvons citer, outre l'Académie des Jeux floraux, l'Académie d'Arles, créée en 1666, l'Académie de Nîmes, créée en 1682 ; l'Académie des sciences, lettres et arts de Marseille, créée en 1726, celle de Clermont-Ferrand, créée en 1747, l'Académie des Belles-Lettres, sciences et arts de La

Rochelle, créée en 1732, mais aussi les Académies de Carcassonne, de Montauban, du Vaucluse, l'Académie Delphinale, les Académies de Montpellier, de Lyon, du Var, du Béarn, la Florimontane, la Salésienne... Cet ensemble d'académies prouve, s'il le fallait, l'enracinement ancien et uniformément réparti des compagnies savantes et leur rôle dans la sociabilité des villes du sud de la France.

Les autres formes de sociétés

Les sociétés académiques furent, très tôt, rattrapées, voire concurrencées par des sociétés au champ disciplinaire plus restreint, souvent fort actives comme la Société royale des sciences de Montpellier créée en 1706, la Société archéologique de Montpellier, créée en 1833, la Société des Études de Comminges, créée en 1885, l'Institut d'histoire et d'archéologie de Cognac et du cognacais, créé en 1899 ou, bien sûr, la Société des Antiquaires de l'Ouest, créée en 1834 pour ne citer que quelques grands noms.

Les jeunes sociétés et leurs archives

Nous ne voudrions cependant pas donner l'idée que seules les « vieilles sociétés » présentent à nos yeux un intérêt historique ou archivistique. Certaines, créées dans la deuxième partie du XX^e siècle, ont réussi à regrouper des fonds qui permettent à eux seuls un véritable travail de recherche, ainsi la Société historique et régionaliste du Bas Limousin, le Centre de recherches préhistoriques du Vercors, la Société d'étude des sept vallées, ou la Société d'études et de recherches archéologiques et historiques de Labruguière, créée en 1985, qui gère un musée de la photographie, ou encore Archistra, association créée en 1996 et qui a déjà réuni plus de 20 000 dossiers sur les anciennes paroisses du Midi.

Richesses des fonds

La richesse des fonds conservés par ces associations est remarquable. Nous ne pouvons, pour des raisons évidentes de secret des collections privées diffuser en l'état la base de données patrimoniales constituée en 1997 par le CTHS, nous pouvons toutefois donner quelques exemples en partant de fonds déposés.

L'ensemble des fonds couvre toutes les disciplines et les champs du savoir et l'inventaire rassemblé pourrait ressembler à l'un de ces extraordinaires cabinets de curiosités où la botanique côtoierait les beaux-arts, les pièces

archéologiques viendraient orner des vitrines d'archives ou de manuscrits précieux.

Si certaines archives propres aux sociétés sont lacunaires ou perdues car tel président ou secrétaire les conservait précieusement chez eux et qu'elles n'ont pas été restituées, d'autres sociétés ont, au contraire, bénéficié d'importants legs et les papiers d'érudits, les livres de raison ou de comptes, les archives d'entreprises locales sont recensées et conservées dans les sociétés ou déposées aux archives départementales ou municipales. Telle société nous annonce 20 000 objets préhistoriques ou gallo-romains, telle autre 2 000 cartes, rassemblées depuis 1806, telle autre encore 40 000 ouvrages, un – ou des – herbiers, des chartes des XII^e et XIII^e siècles, des collections de peinture, des dolmens ou encore les registres de séance depuis la première moitié du XVIII^e siècle.

Proposition

S'il semble actuellement difficile, et même impossible d'inventorier, cataloguer, classer, protéger l'ensemble des collections françaises, ne pourrait-on pas entreprendre un test grandeur nature sur une région bien circonscrite, pourvue d'une fédération? Un tel inventaire, qui pourrait déboucher à la fois sur un véritable catalogue régional et pourquoi pas sur une exposition serait, soyons-en certains, la meilleure des protections en même temps qu'une ouverture nouvelle sur le monde savant. En effet, tout comme une toile de collection privée renforce sa valeur et sa protection après le passage dans une exposition, les fonds patrimoniaux des sociétés savantes pourraient bénéficier de l'impact d'un inventaire exhaustif. Un objet, un ouvrage ancien inventorié et répertorié, dont la propriété est connue est moins susceptible de vol car il est alors immédiatement repérable. Ces fonds pourraient ainsi faire l'objet de recherches, entrer dans des programmes régionaux d'étude renouvelant ainsi la palette des travaux universitaires et savants et les rapports avec les archives et bibliothèques.

Le forum et la réunion des sociétés savantes en fin du congrès de Toulouse devraient aider une recherche de cohérence commune et de gestion de ces fonds permettant de mettre à la disposition des chercheurs les collections rassemblées.

Martine François
Secrétaire générale du CTHS

La conservation et le classement des archives des sociétés savantes

Les sociétés savantes peuvent conserver deux catégories de documents qu'il convient de distinguer, les archives propres de la société liées à son fonctionnement d'une part, d'autre part des collections de documents, d'autographes, de papiers divers de particuliers ou d'institutions, objets dont l'Association est propriétaire, légataire ou simplement dépositaire.

I - Archives de la société

Les archives de la société sont pour certaines d'entre elles légalement obligatoires. Toutes doivent être conservées avec soin, puisqu'elles sont la mémoire de toutes les facettes de la vie de la société. Elles doivent être regroupées dans des dossiers ou dans des registres selon ses principales activités.

Cadre de classement proposé :

A - Fondation et statuts :

Regrouper dans un dossier :

- a) Statuts et modifications ultérieures, déclaration, insertion au B.O., règlement intérieur.
- b) Déclaration d'utilité publique et autres formes d'agrément.

B - Composition de l'association :

- a) Recrutement des membres (propagande, bulletins d'adhésion).
- b) Listes et fichiers des membres.
- c) Dossiers des membres (correspondance).
- d) Démissions.

C - Dossiers et registres relatifs à l'administration générale de l'association :

Conseils et assemblées :

- a) Assemblées générales : dossiers de convocations, rapports (moral et financier), registre de procès-verbaux.
- b) Conseil d'administration : élections, démissions, convocations, registres de procès-verbaux.

- c) Bureau : désignation, démissions, procès-verbaux.
- d) Relations avec les autorités publiques.

Comptabilité et gestion :

- a) Comptabilité : recettes (cotisations, subventions, produit des ventes, dons et legs); dépenses (factures).
- b) Gestion du patrimoine : achats, factures, correspondance, valeurs mobilières, immeubles, gestion des collections et des stocks imprimés.
- c) Titres du patrimoine (dons, legs, achats, conventions de dépôts, etc.).

D - Dossiers et registres relatifs aux activités scientifiques de l'association :

- a) Conférences et autres réunions scientifiques.
- b) Excursions et promenades.
- c) Chantiers de fouilles ou de restauration.
- d) Expositions.
- e) Publications.
- f) Photographies et archives audiovisuelles (enregistrements, films). Ne pas négliger les problèmes spécifiques de conservation...
- g) Relations avec les autres sociétés. Et tout autre document produit au cours de ses différentes activités.

E - Publications « officielles » et archives imprimées.

- a) Bulletin de l'association et autres publications (collection complète contient en général une partie scientifique et une partie administrative).
- b) Documentation diverse (dossiers de presse, prospectus, affiches, etc).

II - Collections de la société

Beaucoup de sociétés ont reçu au cours du temps en don, legs, dépôt ou ont acheté toutes sortes de documents, collections constituées, fonds divers :

- Documents historiques (papiers d'érudits, documents acquis, autographes) dépôts privés de fonds divers ;
- Bibliothèque de l'association ;
- Documents iconographiques (dessins, gravures, photographies, cartes postales, tableaux, affiches).

Ces documents ont souvent une grande valeur scientifique et parfois marchande et doivent être conservés avec soin. Il est nécessaire de dresser un inventaire, au moins sommaire, des archives et des collections. Pour les objets de valeur, il ne faut pas oublier de les photographier.

Les sociétés peuvent en cas de nécessité déposer leurs archives aux archives départementales

ou municipales tout en conservant la propriété et en réglant les conditions de consultation (voir le modèle du contrat de dépôt page suivante).

Il est sage, dans les statuts, de prévoir, le cas échéant, la double dévolution, d'une part, des actifs de la société à une autre association poursuivant les mêmes buts ou à tout autre organisme, d'autre part, des archives de l'association aux Archives départementales ou communales.

Bruno Delmas
Président de la section d'histoire
contemporaine et du temps présent
Vice-président de la Commission
de publications du CTHS
Professeur à l'École nationale des Chartes

Formule type de CONTRAT DE DÉPÔT aux archives départementales

- Entre** 1. M. (nom, prénom, adresse)
ou 2. L'association, ayant son siège à Représentée par M., habilité par la délibération en date du de l'assemblée générale (ou du conseil d'administration)
ou 3. La société, ayant son siège à, représentée par M. habilité par la décision en date du, de ci-après dénommé(e) le déposant.
et Le président du Conseil général du département de, représenté par le directeur des archives du département ci-après dénommé le dépositaire il a été convenu ce qui suit.

Article 1. – Le déposant dépose aux Archives départementales sous forme d'originaux les archives dont il est propriétaire et dont un état succinct est annexé au présent contrat.

Article 2. – Le dépositaire prend à sa charge les frais de transport, de conservation matérielle, de classement et d'inventaire des documents déposés.

Article 3. – Le dépositaire assumera uniquement la responsabilité des documents consignés dans l'inventaire qui en sera dressé ultérieurement dans le plus bref délai possible.

Article 4. – Les répertoires et inventaires des documents déposés seront établis en deux exemplaires minimum, dont l'un sera remis au déposant.

Article 5. – [au choix] 1. Les documents faisant l'objet du présent dépôt seront communicables selon les lois, décrets et règlements en vigueur pour les archives publiques. 2. Les documents autres que ceux figurant sur la liste ci-jointe annexée, dont la communication devra être soumise à l'autorisation écrite du déposant, seront communicables selon les lois, décrets et règlements en vigueur pour les archives publiques. 3. Toute communication des documents déposés sera soumise à l'autorisation du déposant.

Article 6. – [au choix] 1. Toute reproduction de documents, pour quelque raison que ce soit, sera soumise à l'autorisation écrite du déposant. 2. Le déposant donne une autorisation permanente de reproduction des documents déposés sauf en cas d'exploitation à des fins commerciales; dans ce cas l'autorisation du déposant sera requise.

Article 7. – Les conditions de communication prévues à l'article 5 sont applicables aux originaux et aux reproductions.

Article 8. – Tout prêt de documents pour exposition ou tout autre motif sera soumis à l'autorisation écrite du déposant.

Article 9. – Le déposant donne délégation au dépositaire pour donner les autorisations prévues aux articles 5 à 8 dans le cas où il lui serait impossible de répondre dans un délai de trois mois.

Article 10. – [si nécessaire] Le tri des documents incombe au dépositaire. Le dépositaire établira les listes de documents dont il propose l'élimination et les soumettre au visa du déposant. Le déposant ne pourra s'opposer à l'élimination de documents qu'en raison de nécessités juridiques. En cas contraire, il pourra reprendre les documents dont l'élimination est proposée, cette faculté pouvant s'exercer dans un délai de trois mois, à l'expiration duquel le dépositaire sera habilité à procéder à l'élimination.

Article 11. – Si le déposant estimait nécessaire de devoir mettre fin au présent contrat, il devra en donner avis au dépositaire par lettre recommandée. Cette dénonciation ne prendra effet qu'à l'expiration d'un délai de trois mois à partir de la date de réception de la dite lettre. La réintégration des documents au lieu désigné par le déposant se fera à ses frais. Décharge sera alors donnée au dépositaire.

Article 12. – En cas de reprise, le déposant pourra être tenu de rembourser au dépositaire les dépenses engagées pour la conservation matérielle et le traitement des documents déposés. Le dépositaire pourra en outre faire exécuter à ses frais un microfilm de tout ou partie des documents restitués.

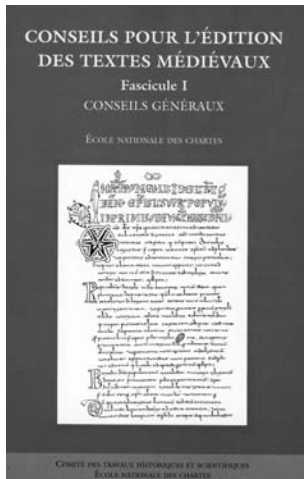
Article 13. – Les reproductions de documents déposés réalisées par les soins ou aux frais du dépositaire resteront la propriété de celui-ci. Leur communication sera soumise aux conditions imposées par l'article 5. Il en sera de même des microfilms réalisés, en application de l'article 12, en cas de dénonciation du contrat.

Fait à :
 En deux exemplaires le :
 Le déposant :
 Le directeur des archives départementales :

Publications du CTHS

Conseils pour l'édition des textes médiévaux Fascicule I. Conseils généraux

Sous la direction de *Françoise VIELLIARD*



L'École des Chartes diffuse depuis plusieurs années auprès de ses élèves et des membres du groupe de recherche « Civilisation de l'écrit au Moyen Âge » des documents de travail internes destinés à préciser les principes qui doivent présider à l'édition des textes médiévaux. L'énoncé

simultané de règles d'édition communes aux textes littéraires et aux documents diplomatiques ayant tout à gagner d'un dialogue entre spécialistes, ces conseils sont le fruit du travail d'une équipe et s'inscrivent dans une tradition où l'École des Chartes s'est déjà illustrée en matière d'éditions de textes littéraires et de documents du Moyen Âge.

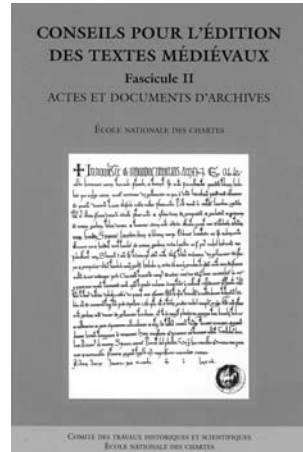
Au moment où les chercheurs français affirment avec force la nécessité d'un retour vers l'érudition, en même temps que de son intégration délibérée à un questionnement proprement historien, l'heure semble venue de diffuser plus largement ce travail.

L'intention bien arrêtée de traiter l'ensemble des disciplines concernées par l'art de l'édition explique l'architecture de cette publication qui comprendra trois fascicules. I. Conseils généraux (fasc. 1). II. Actes et documents d'archives (fasc. 2). III. Textes littéraires (fasc. 3). 2001 – 175 p., 15 x 22, br., **12,20 € – 80 FF**
ISBN : 2-7355-0450-6

Conseils pour l'édition de textes médiévaux Fascicule II. Actes et documents d'archives

Sous la direction d'*Olivier GUYOTJEANNIN*

Après un premier fascicule qui envisageait les problèmes spécifiques de transcription



des textes médiévaux de toute nature, le présent volume passe en revue l'ensemble des questions qui se posent à l'éditeur des actes et documents d'archives du Moyen Âge : étude de la tradition (originaux et copies, typologie des variantes) ; histoire des pratiques d'édition du XVI^e au XX^e

siècle ; travaux préparatoires (recherches des témoins, collations, établissement du tableau de la tradition) ; mise au point du texte ; présentation de l'édition ; problèmes de l'édition des documents de gestion ; confection des index et des tables.

Le propos est complété par la reproduction et le commentaire d'une trentaine de documents et d'éditions, et prolongé dans neuf dossiers qui permettent d'illustrer la suite des opérations.

2001 – 175 p., 15 x 22, br., **12,20 € – 80 FF**
ISBN : 2-7355-0455-7

Sur les traces de Cassini : astronomes et observatoires du sud de la France

Sous la direction de *Paul BROUZENG*
et *Suzanne DEBARDAT*



L'ouvrage issu des rencontres entre historiens et scientifiques de différents pays a été composé, comme le colloque, en plusieurs parties. Pour certains aspects, il comporte de nombreuses illustrations, groupés selon les thèmes, et qui étaient pour la plupart inédits.

Comme dans le cas d'autres colloques réunissant des littéraires, des scientifiques, des

spécialistes, des érudits, il existe des disparités dans la manière d'aborder les sujets traités, mais tous les auteurs ont eu le souci de faire connaître les documents qu'ils possédaient personnellement, ou dont ils avaient la garde, ou encore ceux que leurs recherches les avaient amenés à étudier.

121^e, Nice, 1996

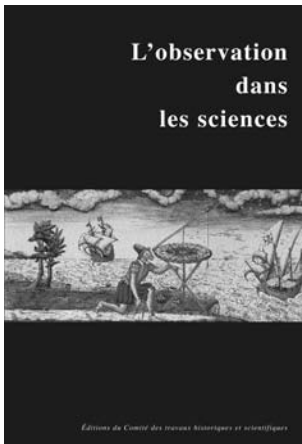
2001 – 360 p., ill., 16 x 24, br.,

30,49 € – 200 FF

ISBN : 2-7355-0425-5

L'observation dans les sciences

Sous la direction de Jacques VIRET



La recherche scientifique est le résultat d'un investissement raisonné sur un sujet, un objet ou un ensemble d'objets à étudier. L'observation de l'objet, qui peut être considérée comme la phase initiale de la recherche, pourra revêtir selon ces cas des modalités différentes. Celles-ci

seront traitées autant par les chercheurs de diverses disciplines scientifiques (sciences de la terre, astronomie, biologie moléculaire, physique, mathématiques) que par des épistémologues.

121^e, Nice, 1996.

2001 – 321 p., ill., 16 x 24, br.,

30,49 € – 200 FF

ISBN : 2-7355-0426-3

La géographie culturelle Cours de l'Université Paris-Sorbonne Paris IV, 1994-1997

Par Joël BONNEMAISON

L'entreprise de Joël Bonnemaïson, était d'«explorer les voies nouvelles de la géographie culturelle» et de diffuser par le moyen de l'enseignement la réflexion qu'il menait sur les bases culturelles de la géographie humaine. Son cours s'appuyait sur des dossiers préparatoires et des notes personnelles, matériaux



qui ont été rapprochés des notes prises par les étudiantes. Un long travail de comparaison, de vérification et de mise au point a permis alors de construire le document présenté ici.

2001 – 154 p., ill.,
12 x 18,5, br.,

13,72 € – 90 FF

ISBN :

2-7355-0458-1

Le tableau de la géographie de la France de Paul Vidal de la Blache.

Dans le labyrinthe des formes

Sous la direction de Marie-Claire ROBIC



Le *Tableau de la géographie de la France* continue de fasciner. Tenu pour la représentation par excellence d'une France harmonieuse, figée dans le temps long, il a longtemps cristallisé l'image que le public se faisait de la géographie classique

française. En suivant le Vidal de la Blache voyageur, en retraçant ses curiosités savantes, ses combats disciplinaires et ses engagements idéologiques, les auteurs du présent livre invitent à revisiter aujourd'hui ce monument de la littérature géographique. On y découvre l'image d'une France moins stable qu'on ne s'y attendrait.

Vidal ne se contente pas en effet de décrire des paysages et des milieux immobiles. Sous sa plume, la France apparaît tissée de flux et de circulations multiples, proprement ouverte à toutes les échelles par de nombreux possibles. Le *Tableau* nous présente un territoire national tout à la fois figé et étonnamment mobile.

C'est cette ambiguïté, rejaillissant jusque dans l'écriture et dans l'iconographie utilisées par Vidal de la Blache, que le présent livre cherche à analyser.

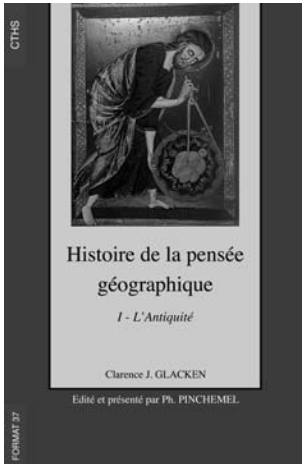
2000 – 299 p., ill., 21 x 26, br.,

38,11 € – 250 FF

ISBN : 2-7355-0419-0

Histoire de la pensée géographique Volume I : L'Antiquité

Par Clarence J. GLACKEN,
traduit de l'américain par Tina JOLAS



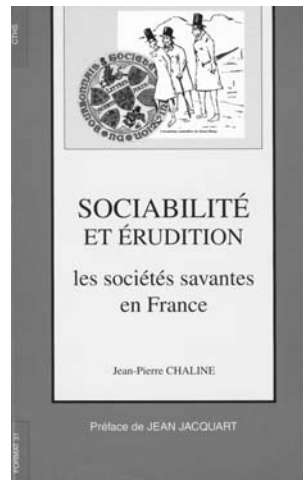
La section de géographie du CTHS a retenu dans son programme de publication l'édition de la traduction de l'ouvrage de Clarence J. Glacken «Traces on the Rhodian Shore, Nature and Culture in western thought from ancient times to the end of the eighteenth century». Clas-

sique dans le champ de l'histoire de la pensée géographique, il n'existe aucun ouvrage comparable et il garde une grande actualité, rejoignant les préoccupations contemporaines sur les rapports entre les sociétés humaines et leur environnement naturel.

2000 – 296 p., 12 x 18,5, br., 15,24 € – 100 FF
ISBN : 2-7355-0429-8

Sociabilité et érudition Les sociétés savantes en France

Par Jean-Pierre CHALINE



Les sociétés savantes ont joué pendant plus d'un siècle un rôle fondamental à la fois dans la vie provinciale et dans les progrès de la connaissance du passé local ou régional. L'ouvrage de Jean-Pierre Chaline, appuyé sur une large enquête nationale, analyse ce phénomène de sociabilité érudite, du lendemain

de la Révolution à la veille de la Seconde Guerre mondiale. Il comble une lacune de l'historiographie et permet de mieux comprendre la vitalité des sociétés historiques et scientifiques, coordonnées par le Comité des travaux historiques et scientifiques.

1998 – 479 p., 12 x 18,5, br., 13,72 € – 90 FF
ISBN : 2-7355-0394-1

Manifestations à venir

● La **Fédération historique du Sud-Ouest** organise, en collaboration avec la Société historique et archéologique du Périgord, son congrès 2001 à Brantôme, les 19 et 20 mai autour du thème : « *L'alimentation de la préhistoire à nos jours. De la châtaigne au foie gras* ».

Le congrès de Brantôme se propose d'aborder toutes les dimensions de l'histoire de l'alimentation, de la nécessité quotidienne du geste alimentaire à l'introduction de nouveaux produits et de nouvelles modalités de consommation sans éluder les aspects économiques (production, échanges), biologiques (nutrition), culturels (comportements) ou plus symboliques.

L'accent pourra être mis sur la recherche de la nourriture : de la cueillette à l'élevage hors-sol en passant par la chasse, la nourriture en temps de crises (famines, disettes et guerres), l'importation des denrées alimentaires,

l'expérimentation et la généralisation de nouvelles cultures...

Il serait souhaitable d'envisager les aspects sociaux et culturels : repas et sociabilité, rites festifs ou symboliques (repas des morts...), jeûne et abstinence, règles et dispositions légales...

Les régimes et les rations alimentaires (en fonction des époques, des lieux, des conditions sociales, des âges), le rôle des produits rares, l'alimentation quotidienne méritent aussi d'être étudiés.

L'alimentation pourra enfin être envisagée comme marque de la culture et du niveau de développement d'une société : l'invention et la transmission des recettes, les menus, la naissance du restaurant, les grands cuisiniers et les gastronomes, la place des cuisines régionales et l'uniformisation du goût...

● Le congrès 2002, organisé par la **Fédération historique du Sud-Ouest** aura lieu à Blanquefort en avril-mai autour du thème : « *De l'artisanat ou la multinationale en Aquitaine* ».

● Le 126^e congrès du **Comité des travaux historiques et scientifiques** se déroulera à Toulouse, du 9 au 14 avril 2001 à l'Université de Toulouse II-Le Mirail.

Le Comité des travaux historiques et scientifiques, en collaboration avec des représentants des universités de Toulouse et des sociétés savantes du Sud de la France, vous propose

un programme scientifique centré autour du thème : « *Terres et hommes du Sud* ».

● Le 127^e congrès du **Comité des travaux historiques et scientifiques** se déroulera à Nancy du 13 au 22 avril 2002 et aura pour thème : « *Le travail et les hommes* ». Ce thème central, interdisciplinaire, sera décliné en six rubriques principales : artisanat et manufacture, le travail industriel, statuts sociaux et législation sociale, travail et paysage, le travail comme catégorie culturelle, réalités et représentations du travail.

Informations pratiques

● L'annuaire/le site internet

La mission du CTHS est de recenser les informations concernant les sociétés savantes et de les transmettre. Dans ce but, un questionnaire est envoyé aux archives et aux fédérations afin que ces organismes nous indiquent quelles sont les sociétés dont ils connaissent l'existence.

Ce travail de recensement permettra de mettre à jour l'annuaire des sociétés savantes et de réunir les informations qui figureront sur le futur site du CTHS. Sur ce site, les renseignements concernant les sociétés et leur activité (réunions, congrès, publications...) seront accessibles et mis à jour régulièrement. De plus, pour les sociétés ayant un site déjà constitué, il est prévu qu'un lien soit établi entre le site du CTHS et celui de la société. La participation active de chaque société ainsi que des fédérations et des archives est évidemment essentielle, aussi, nous vous demandons de répondre soigneusement au questionnaire que vous recevrez et de nous tenir informé de vos activités le plus régulièrement possible.

L'adresse du site : <http://www.cths.com>
<http://www.cths.org>

● Le bulletin de liaison des sociétés savantes

La fréquence de parution du bulletin est annuelle et sa sortie est prévue pour le mois de mars. Si vous souhaitez faire paraître une annonce, présenter une publication ou un

congrès, les informations doivent parvenir au CTHS au plus tard en décembre de chaque année.

● Pour tous renseignements concernant le bulletin, vous pouvez contacter Katia Bienvenu :

Comité des travaux historiques et scientifiques
1, rue Descartes - 75231 Paris cedex 05
Téléphone : 01 55 55 99 54
Télécopie : 01 55 55 97 60
Courrier électronique :
katia.bienvenu@education.gouv.fr

● Pour tous renseignements concernant le congrès annuel des sociétés savantes, vous pouvez contacter Isabelle Tariet :

Par courrier à l'adresse du CTHS
Téléphone : 01 55 55 97 78
Courrier électronique :
congres.cths@education.gouv.fr

N'oubliez pas de nous envoyer des articles, des annonces, des publicités d'ouvrages que nous pourrions faire paraître dans ce bulletin. Merci de bien vouloir les adresser au Comité des travaux historiques et scientifiques, à l'attention de Katia Bienvenu, 1, rue Descartes, 75231 Paris cedex 05.

Direction de publication :	Martine François
Suivi de publication :	Katia Bienvenu
Impression :	La Simarre
ISSN :	2-7355-0377-1